

nécessaire qu'on leur laissât des réserves dans d'autres localités pour la chasse du loup-marin, parce qu'il n'y a qu'à *Bondésir* que les terres soient cultivables; ailleurs, ce sont des terrains incultes et sauvages. Je dois vous faire observer que, dans le Bas-Canada, les Micmucks ont obtenu une réserve à *Pile Verte*, les Hurons à *Lorette*, les Abénaquis, à *Bécancourt* et à *St. François du Lac St. Pierre*, les Iroquois au *Sault St. Louis*, les Algonquins au *Lac des Deux-Montagnes*; en outre, ces Indiens reçoivent annuellement des présens. Dans le Haut-Canada, les Indiens sont mieux rétribués.

Voici les noms des chantiers établis sur le territoire des pétitionnaires: la rivière *Naire*, le port au *Saumon*, le port aux *Quilles*, la baie des *Rochers*, la rivière aux *Canards*, l'anse à *l'Eau*, le moulin *Baude*, les *Bergeronnes*, les *Escoumins*, *Porneuf*, le sault au *Cochon*, la rivière *Papinchois*, l'anse *St. Jean*, le *Petit Saguenay*, les petites îles et la rivière *Ste. Marguerite*.

Voici les noms des lieux où il y a des Colons: la rivière aux *Canards*, la pointe à *Bouleau*, l'anse *St. Jean*, la rivière *Ste. Marguerite*, le moulin *Baude*, les *Bergeronnes*, *Bondésir* et les *Escoumins*. Ne pourrait-on pas donner à ces Indiens une certaine partie des réserves provenant de la vente des terres et de la coupe du bois?

Il y a une dizaine de Montagnais établis dans la baie des *Mille Vaches*: ils demandent à conserver leurs terres sans payer le taux légal.

M. *George Duberger* voulait que l'on réservât aux Montagnais le terrain situé entre la rivière *Mamikuagan*, et la rivière des *Outardes*, mais il n'est nullement propre à l'agriculture.

Journal de Québec.

BULLETIN.

Décès de M. Robson.—Circulaire du cardinal Mezzofanti.—Faux bruits de la démission du cardinal Gizzi.—Monastère de la Chartreuse.—Générosité de M. et de Mme. de Mérode.—Nouvelles diverses.

On lit dans le *Journal de Québec* du 1er. courant :

« Nous avons la douleur d'apprendre que Monsieur Hubert Robson, un des prêtres arrivés récemment de la *Grosse-Isle*, est mort ce matin à 11 heures à l'*Hôtel-Dieu* des suites de la maladie qu'il a contractée à la station en donnant les secours de la religion aux malades. M. Robson était âgé de 39 ans et deux mois et avait été ordonné prêtre le 19 juin 1831. Ses restes doivent être inhumés demain matin à 10 heures dans l'église des Dames de l'*Hôtel-Dieu*. Un service solennel sera chanté plus tard pour le repos de son âme dans l'église cathédrale. »

M. Robson appartenait à la Société des Trois Messes.

—Son Eminence le cardinal Mezzofanti, préfet de la S. Congrégation des Etudes, a adressé à tous les archevêques et évêques des Etats pontificaux la circulaire suivante :

« C'est une vérité incontestable et universellement sentie, que le moyen le plus efficace d'arrêter le cours des délits, ou du moins d'en diminuer le nombre, c'est d'étendre aux dernières classes du peuple, en même temps que l'éducation religieuse, une éducation civile proportionnée. Dès les premiers jours de son glorieux pontificat, SA SAINTETÉ s'empressa de porter ses paternelles sollicitudes sur cet objet d'un intérêt si élevé. Vivement pénétrée du besoin absolu de pourvoir à la bonne éducation des enfans pauvres, afin d'empêcher qu'abandonnés à eux-mêmes ils ne grandissent dans le vice et pour le déshonneur de la patrie, ELLE invita, par une lettre-circulaire émanée de la secrétairerie d'Etat, le 22 août dernier, toutes les autorités provinciales à s'occuper d'une aussi sainte entreprise, et faisant un appel particulier au zèle des évêques, ELLE la leur recommanda d'une manière plus spéciale. L'impulsion donnée par le St. Père, comme on devait s'y attendre, ne fut pas sans effet: immédiatement plusieurs villes de l'Etat conçurent la pensée d'ouvrir, ici des écoles de nuit et du dimanche en faveur de la jeunesse de la classe ouvrière, là des asiles de charité pour des enfans en bas âge. D'honnêtes citoyens appartenant aux classes plus aisées, formèrent en plus d'un endroit de pieuses sociétés empressées de concourir à l'œuvre par des souscriptions spontanées. Autant ce zèle et ce concours général pour propager l'éducation du peuple sont en eux-mêmes et dans le principe qui les produit dignes d'éloges, autant ils peuvent être féconds en résultats utiles si, se pliant à la direction de l'autorité supérieure, ils se laissent guider par elle; comme ils seraient au contraire la source de graves désordres si, impatiens de tout frein, ils ne suivaient que leurs propres inspirations. Ce désordre aurait lieu indubitablement, si les nouveaux établissemens d'instruction populaire dont nous venons de parler s'élevaient illégalement sans l'autorisation préalable de l'autorité compétente, et surtout s'ils se constituaient affranchis de la salubre surveillance de l'évêque. Afin de prévenir un pareil désordre, il sera convenable que les évêques, lorsque des fidèles de leur diocèse ont la charitable intention de fonder une école nocturne ou dominicale, et surtout des asiles pour l'enfance, prennent eux-mêmes le soin de seconder ces établissemens et de les diriger. Se servant à la fois du concours de quelques ecclésiastiques de mérite, de la coopération de

laïques recommandables, et de la générosité de citoyens bienfaisans, ils feront en sorte que sous leur dépendance immédiate, et selon les règles qu'ils jugeront pour le moment les plus convenables, ces utiles établissemens prennent naissance. De cette manière, ces établissemens pourront atteindre directement le but essentiel qui doit en être l'âme, celui de former l'esprit et le cœur de la jeunesse et de l'enfance aux principes divins de notre sainte religion.

« Ces instructions générales, qu'après avoir pris les ordres du St. Père je m'empresse de transmettre à V. E., pourront vous servir de règle dans l'occasion, si les circonstances locales sont de nature à vous faire autoriser quelqu'un de ces établissemens dans votre diocèse.

« Je prie V. E. de vouloir bien dans tous les cas informer la Sacrée Congrégation de tout ce qu'elle aura fait à cet égard, et je lui renouvelle, etc.

Signé, Card. MEZZOFANTI. »

—Nous nous sommes abstenus de répéter les nouvelles que la plupart des journaux ont publiées touchant la démission du cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie IX, et les circonstances qui l'auraient provoquée.

Nous ne pouvons que nous applaudir de cette réserve. Nous apprenons en effet, de source certaine, que tout ce qui a été dit à ce sujet est dénué de fondement. Si le mauvais état de santé du cardinal Gizzi a pu lui faire exprimer un jour au St. Père un simple désir de se retirer, il est positif qu'il n'a jamais offert sa démission. Nous pouvons de plus affirmer que tous les faits auxquels on voulait rattacher la démission de Son Eminence, savoir: une signature surprise ou contrefaite à l'occasion de l'arrestation d'un prêtre dans la légation de Pesaro, et un dissentiment avec les employés supérieurs de la secrétairerie d'Etat, sont complètement faux, et peut-être inventés et colportés par la malveillance.

—Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la magnifique Chartreuse qui existe près de Pavie. Cet établissement monastique longtemps désert par suite des révolutions et des dernières guerres d'Italie, a été, en 1843, restitué à quelques pauvres religieux de St. Bruno envoyés de la grande Chartreuse de Grenoble, qui en reprirent possession. C'est avec une bien grande satisfaction que nous apprenons que le monastère se repeuple de plus en plus, et qu'après quatre années il renferme déjà une communauté de quatorze religieux de chœur, sans compter les Frères attachés au service de la maison. L'Eglise, si célébre par la richesse et la variété de ses membres, est aujourd'hui entièrement restaurée, et après tant d'années du plus triste silence, qui n'était interrompu que par l'office paroissial, célébré par un seul prêtre séculier, les voûtes de ce magnifique temple retentissent aujourd'hui des chants nocturnes et diurnes des enfans de St. Bruno.

—On écrit de Saint-Trond à l'*Ami de la Religion*: « M. le comte et Mme. la comtesse de Mérode, propriétaires du château de Petershein, commune de Lanaeken, province du Limbourg belge, qui ont déjà donné tant de marques de leur désintéressement et de leur charité, viennent d'en donner une preuve nouvelle, bien digne de cette ancienne et noble famille belge.

« Toujours attentifs aux nécessités des habitans de Lanaeken, et ne cessant d'aviser aux moyens de les secourir, ils ne se sont pas contentés de soulager leurs fermiers par une forte diminution des baux, ils ont nourri les pauvres et les malades et fourni du travail à ceux qui en manquaient. Ils viennent de faire à la commune de Lanaeken un nouveau don de mille francs, dont cinq cents doivent être employés à procurer du travail aux ouvriers qui, à cause de leur âge ou de leurs infirmités, n'en peuvent trouver ailleurs, et cinq cents à secourir les enfans pauvres qui se préparent à faire leur première communion.

« Il suffit à la noble famille de M. le comte de Mérode de connaître les besoins des malheureux pour y porter remède. Le régisseur de ses biens, à Lanaeken, M. de Caretas, en se dévouant aux intérêts dont la gestion lui est confiée, s'est dévoué en même temps au bien-être de la commune. »

—La translation du sabbat du samedi au dimanche est désormais un fait accompli à Königsberg. C'est le dimanche que se fait le service du culte dans la synagogue.